

celui du 4^e palier, une aide maximum. Ainsi, dans la région productrice de tabac de l'Ontario, le niveau d'aide offerte aux entreprises correspond à celle consentie aux districts du 1^{er} ou du 2^e palier. Le sous-comité est convaincu que si cette région, qui s'inscrit dans quatre districts de recensement, était considérée comme un seul district, elle serait sûrement traitée comme un district du 4^e palier admissible à une aide au développement industriel de beaucoup supérieure à celle disponible actuellement. Les représentants du ministère de l'Expansion industrielle régionale ont, en fait, informé le sous-comité que le régime des paliers était actuellement à l'étude, notamment à cause des problèmes de ce genre.

Le sous-comité demande instamment au ministre de l'Expansion industrielle régionale de réévaluer le régime des paliers utilisé par son Ministère afin d'aider le plus possible les régions en difficulté.

AIDE AUX PRODUCTEURS EN TRANSITION

La baisse des achats de tabac depuis 1981, pour l'utilisation au pays et pour l'exportation, par les entreprises de transformation du tabac, a entraîné une diminution très importante de la production. Entre 1981, année où la production a marqué un sommet, et 1986, les producteurs de l'Ontario ont abandonné la culture du tabac jaune sur près de 54 000 acres. Durant cette période, la production de tabac jaune a été abandonnée sur quelque 700 acres au Québec et sur 1 050 acres dans les Maritimes. Compte tenu de la période de rotation de deux ans observée habituellement par les tabaculteurs, ces réductions indiquent que, en 1986, la superficie des terres disponibles pour d'autres cultures pourrait atteindre au moins 108 000 acres en Ontario, 1 400 acres au Québec et 2 100 acres dans les Maritimes. Selon le Comité consultatif du tabac, la production de tabac en Ontario sera de 110 millions de livres en 1987 et demeurera à peu près à ce niveau au cours des deux prochaines années. Par conséquent, la superficie des terres cultivées en tabac diminuera d'environ 10 000 acres additionnels, par rapport à ce qu'elle était en 1986. De plus, par suite de cette dernière réduction des surfaces cultivées en tabac, on estime que jusqu'à 500 producteurs pourraient abandonner la tabaculture en Ontario, en plus de ceux qui ont déjà cessé cette production. Vu l'importance de ces bouleversements, le ministre fédéral de l'Agriculture a entrepris des consultations, au début de 1986, avec ses homologues provinciaux et des représentants de l'industrie de la tabaculture en vue d'élaborer des programmes d'aide aux agriculteurs qui abandonnent la culture du tabac.

Programme de recyclage des entreprises

En février 1987, l'honorable John Wise, ministre fédéral de l'Agriculture, a annoncé l'établissement du Programme de recyclage des entreprises. Ce programme a comme objectif la mise en place d'entreprises qui amélioreront la stabilité à long terme et la compétitivité de l'agriculture dans les régions productrices de tabac du Canada. Ce programme est axé sur l'implantation de nouvelles cultures, les techniques de production, la commercialisation et la transformation qui ne nuiront pas à la production agricole actuelle du Canada. Il existe trois classes de financement dans le cadre de ce programme, à savoir : création de nouveaux marchés, implantation de cultures de remplacement et recherches à contrat. Parmi les candidats admissibles, on trouve les coopératives, les associations, les offices provinciaux de commercialisation et les sociétés ou les organisations similaires enregistrées qui sont en mesure de faire face aux risques associés à la réalisation d'un projet.

Les 15 millions de dollars affectés au Programme de recyclage des entreprises ont été répartis entre ces trois catégories de la manière suivante : création de nouveaux marchés, 11,3 millions de dollars; implantation de cultures de remplacement, 1,5 million de dollars; et recherches à contrat, 2,2 millions de dollars. L'ensemble des crédits affectés au programme devaient être répartis dans chacune des provinces productrices de tabac, compte tenu de la production moyenne de chacune calculée sur